



LES ÉLÈVES JUIFS ET L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (1940-1943)

LA RECONQUÊTE D'UNE IDENTITÉ

Vincent Guigueno

Évacuée à Lyon puis à Villeurbanne, destituée de son statut militaire, réorganisée par quelques « jeunes cyclistes » de Vichy, l'École polytechnique dut mettre en place une catégorie *bis*, à la fois discriminatoire et partiellement inefficace, pour les candidats juifs admis avant et pendant la guerre. Continuant de se rêver en isolat social, l'École fut cependant prise entre la temporalité longue de sa propre histoire et le temps précipité de la guerre et de Vichy qu'elle voulut ignorer*.

L'Argentièrre-la-Bessée, septembre 1942. Au pied du massif alpin, des jeunes gens passent l'été auprès de leur professeur de physique, Louis Leprince-Ringuet. Depuis le début de la guerre, celui-ci anime un laboratoire de recherches sur

les rayons cosmiques, près d'une usine hydroélectrique qui fournit l'énergie nécessaire à ses travaux¹. Ces étudiants sont polytechniciens et s'initient aux méthodes expérimentales de la physique moderne. Mais ce n'est pas seulement le goût des sciences, inscrit dans la devise de l'École, qui les réunit en ce lieu. Ils sont juifs et, à ce titre, « dispensés » du stage qu'effectuent leurs camarades de promotion au sein des Chantiers de la Jeunesse². Dans le laboratoire, personne n'évoque devant eux les raisons de leur présence.

Il n'est pas aisé d'interpréter les manifestations d'hostilité envers les juifs qui engagent des individus et une institution, dans le cadre d'une politique décidée à l'échelon gouvernemental. D'autre part, l'histoire de l'École polytechnique n'est pas un bloc linéaire et homogène où l'épisode

* Cet article s'inscrit dans le prolongement de travaux menés pendant la préparation du bicentenaire de l'École polytechnique, commémoré en 1994. L'écriture, avec Christian Delage, du scénario d'un film de fiction, *La Petite Patrie* (Les Européens, 1994) fut une étape décisive de l'enquête dont nous publions aujourd'hui les résultats. Les encouragements amicaux et le témoignage de Bernard Lévi, ancien élève de la promotion 1941, ont accompagné la phase finale de la rédaction de ce texte. Outre la correspondance conservée aux Archives de l'École polytechnique (AEP, cote IV/1), nous avons consulté, grâce à la bienveillance de Madame le Conservateur de la Bibliothèque centrale, le carton dédié à la catégorie *bis*, à la cote VI/2/a/1. Ces sources ont été complétées par les archives du Cabinet Bernhelot, Archives nationales (AN), série F 14, Travaux Publics. Les séries AJ 38 (Commissariat général aux questions juives) et AJ 40 (Archives alle-

mandes de la seconde guerre mondiale) contiennent également plusieurs dossiers relatifs à l'École.

1. Sur le contexte scientifique et institutionnel dans lequel naît ce laboratoire, cf. Dominique Pestre, « Le renouveau de la recherche à l'École polytechnique et le laboratoire de Louis Leprince-Ringuet (1936-1965) », dans Bruno Belhoste, Amy Dahan Dalmedico, Antoine Picon (dir.), *La formation polytechnicienne (1794-1994)*, Paris, Dunod, 1994, p. 333-356.

2. L'École reçoit un courrier du Commissariat général des chantiers l'informant de la publication imminente d'un texte de loi en ce sens (AEP, cote II/4, Concours d'admission : pièces diverses). Renée Poznanski rappelle qu'après la promulgation de ce texte, le 15 juillet 1942, le Consistoire central émit une protestation auprès de Vichy (*Être juif en France pendant la seconde guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1994, p. 403).

de la seconde guerre mondiale ne serait qu'une péripétie, certes pénible et douloureuse, mais relativement secondaire dans une perspective de longue durée. Les récits qui circulent encore aujourd'hui dans les cercles de la sociabilité polytechnicienne tentent d'accréditer l'histoire d'une communauté unie et solidaire, face à l'adversité des événements et des malheurs qui frappent le pays¹. Sans que ni son existence ni sa vocation de formation d'une élite soient sérieusement contestées, l'École ne sort évidemment pas indemne de la défaite de 1940. Dans une période de crise sociale et politique – Polytechnique en a traversé plusieurs depuis sa fondation² –, l'enseignement qui y est délivré, le lien intime qu'elle entretient avec les corps techniques de l'État, son statut militaire, constituent des enjeux structurants dont une configuration provisoirement stable n'est acquise qu'au prix de conflits parfois violents. La mise en place d'un dispositif d'exclusion révélera d'abord les représentations de la formation polytechnicienne sur lesquelles s'appuyèrent, pendant la guerre, les réflexions des fonctionnaires de l'École et de ses ministères de tutelle. C'est dans ce contexte d'interrogation sur la mission même de l'École que nous voulons étudier le sort réservé à une minorité d'élèves – les candidats juifs – admis avant et pendant la seconde guerre mondiale à l'École polytechnique. Il s'agit donc d'établir une relation dynamique entre les données biographiques recueillies et le réseau complexe de contraintes, sociales et institutionnelles, dans lesquelles elles s'inscrivent³.

La difficulté d'être juif et polytechnicien à l'École polytechnique pendant cette période nous invitera ensuite à interroger le parcours d'autres élèves, qui ne furent pas frappés par des mesures discriminatoires. L'irruption d'un événement, ici la législation antisémite de Vichy, interrompt une trajectoire scolaire et sociale engagée avant la guerre selon un modèle relativement simple, fondé sur l'intégration – au mérite du rang de sortie obtenu – d'un corps de fonctionnaires plus ou moins prestigieux. La démission, quant à elle, concernait une poignée d'élèves qui choisissaient une position offerte dans l'industrie. Si les juifs furent autoritairement écartés de ce chemin, certains élèves le quittèrent volontairement, renonçant aux privilèges attachés à leur titre. L'analyse de la situation des élèves juifs dévoile ainsi l'hétérogénéité des temporalités dans lesquelles évoluent l'École et ses élèves. Le travail entrepris sur une population d'élèves restreinte peut alors nous permettre de comprendre la dispersion des parcours pendant la guerre, en refusant d'emblée l'idée qu'une identité polytechnicienne serait commune aux exclus, aux attentistes et à ceux qui s'engagèrent dans la Résistance.

O JEAN BERTHELOT ET LA RÉFORME DU PRINTEMPS 1941

Pendant l'été 1940, avec ténacité, l'administration de l'École polytechnique a mené à son terme le concours annuel, pourtant interrompu après les écrits par le déferlement des armées allemandes. C'est donc à Toulouse, dans les modestes locaux d'un séminaire, que se rendent, par les moyens de transport les plus divers, l'immense majorité des candidats admissibles. Ils constituent la promotion 1940, qui rejoint, à l'École de Santé de Lyon, la promotion 1939, tandis que les élèves les plus anciens, ceux de la promotion 1938, s'installent à Villeurbanne dans un foyer ouvrier. La communauté polytechnicienne, repliée en

1. Nous pensons au livre de Jean-Pierre Callot, *Histoire et prospective de l'École polytechnique*, Paris-Limoges, Lavauzelle, 1993.

2. Cf. les articles de synthèse de B. Belhoste, A. Dahan Dalmedico et A. Picon dans l'ouvrage qu'ils ont dirigé sur *La formation polytechnicienne*, *op.cit.*

3. La formulation de notre problématique s'appuie sur les propositions de Jean-Claude Passeron relatives au maniement des données biographiques, en particulier dans « Le scénario et le corpus. Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Le Raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991, p. 185-206.

zone sud, se compose de jeunes gens meurtris par la défaite, et sans doute marqués par le délabrement moral des armées qui l'a précédée¹. Tout au long de l'année scolaire 1940-1941, la mémoire de la débâcle est ravivée par des télégrammes précisant le sort des élèves disparus, morts depuis plusieurs mois ou captifs en Allemagne.

Rapidement, l'organisation de l'École subit une modification décisive: en février 1941, elle perd son statut militaire, condition *sine qua non* d'un retour dans ses locaux parisiens, sur la montagne Sainte-Geneviève. Ce changement de tutelle n'est pas une simple disposition technique, mais constitue un revers important pour l'autorité militaire, puisque l'École est placée sous la responsabilité du secrétaire d'État aux Communications, Jean Berthelot². Même si celui-ci présente rétrospectivement cet événement comme un service rendu à l'École et aux militaires, la modestie des propos contenus dans ses mémoires ne doit pas nous tromper sur les ambitions qu'il manifeste au cours de l'année scolaire 1940-1941. Sans rappeler ici l'ensemble des initiatives prises par les «jeunes cyclistes» de son cabinet, contentons-nous de souligner les propositions les plus neuves contenues dans le décret du 15 avril 1941³. Berthelot tire de sa torpeur le conseil de perfectionnement de l'École, enlisé dans des débats peu productifs depuis la fin de la première guerre mondiale. Il profite de l'affaiblisse-

ment du pouvoir des militaires, et de l'absence d'une direction scientifique solide, pour tenter une réforme «en force» de l'institution. Dès les premières phrases du décret, un découplage s'opère entre la mission de l'École, au service de la nation, et l'admission des élèves dans les corps de fonctionnaires⁴. La stricte adéquation entre l'effectif formé chaque année et les besoins de l'État, recherchée coûte que coûte depuis plusieurs années, n'est plus tenable. Il ne s'agit pas ici de relever l'existence du Pantouflage, phénomène déjà ancien à cette époque⁵, mais de s'interroger sur la formation polytechnicienne en «aval», dédiée jusqu'alors aux seules écoles d'application des corps techniques. Berthelot tire les conséquences de l'instabilité du recrutement des corps de l'État, en particulier des officiers qui, dans une armée réduite à 100 000 hommes, ne peuvent plus absorber la majorité des effectifs d'une promotion. Les dispositions, prises dès la fin des années 1930, en faveur de la recherche ou du statut d'ingénieur de l'ancien polytechnicien, indiquent que la rupture consommée dans le décret de 1941 s'inscrit en fait dans une temporalité plus longue. Les circonstances de la guerre et le volontarisme des technocrates de Vichy déstabilisent les positions sur lesquelles campaient l'administration de l'École et sa tutelle militaire, nostalgique des services rendus au pays par les officiers-ingénieurs de la fin du 19^e siècle⁶. En quelques mois, Berthelot réforme la liste des corps et des administrations qui recrutent parmi les élèves en dernière année, et propose une filière «civile»: les élèves qui le souhaitent peuvent préparer

1. Le 23 janvier 1941, le sujet de composition française proposé à la promotion 1938 est ainsi formulé: «Rédiger un rapport adressé au chef de l'unité ou du service dont vous dépendiez en mai-juin 1940 et relatant les événements dont vous avez été témoin. Conclure en dégageant les enseignements que ces moments vous semblent comporter. Note: s'abstenir de toute polémique».

2. Jean Berthelot, ancien élève de l'École polytechnique (1919), a occupé ce poste du 6 septembre 1940 au 18 avril 1942. Admirateur de Raoul Dautry, il avait auparavant fait carrière dans les chemins de fer et dirigé le cabinet d'Anatole de Monzie, ministre des Travaux publics, de septembre 1938 à juin 1940.

3. Ce décret ne paraîtra que le 23 septembre 1941 au *Journal Officiel*, après de difficiles négociations avec la section «Kultur und Schule» dépendant du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (AN, AJ 40 / 568, dossiers 9 et 10: École polytechnique).

4. Dans l'article 1 du décret d'organisation du 4 octobre 1930, l'École devait fournir les corps militaires et civils de l'État (JO du 31 octobre 1930).

5. Christophe Charle note l'amplification de ce phénomène après 1880: «Les polytechniciens dans les élites de la République. Méritocrates, hommes nouveaux et notables (1880-1914)» dans B. Belhoste, A. Dahan-Dalmedico, D. Pestre, A. Picon (dir.), *La France des X, deux siècles d'histoire*, Paris, Économica, 1995, p. 87-102.

6. V. Guigueno, «Une figure contestée: l'officier-ingénieur», dans B. Belhoste, A. Dahan Dalmenico, A. Picon (dir.), *La formation polytechnicienne*, op. cit., p. 397-415.

une formation dans une école d'ingénieur agréée, formation qui les libère de leur engagement décennal vis-à-vis de l'État, et donc du remboursement des frais de scolarité. Dans cette démarche, l'histoire de l'École est purement instrumentalisée au profit d'une vision moderne de son avenir : elle constitue un ensemble de récits et de souvenirs disponibles pour refonder le cursus polytechnicien, sans que son historicité soit elle-même mise en question. Cette vision technicienne de l'Histoire, qui considère le passé, le présent et le futur comme des variables séparables, explique autant l'efficacité que les limites de l'action des ingénieurs qui mirent leurs talents analytiques au service d'un régime antisémite et xénophobe¹.

C'est dans ce contexte d'étrange modernité que s'applique la législation antisémite de Vichy. Plusieurs corps civils et militaires, dont ceux des Mines et des Ponts, sont explicitement interdits aux élèves juifs². Quant aux autres emplois de fonctionnaires, leur accès reste ouvert sous certaines conditions³. La situation de Polytechnique n'est pas comparable à celle de l'École normale supérieure, puisqu'elle n'est pas exclusivement dépendante d'une administration devenue pratiquement inaccessible aux candidats juifs⁴. En revanche, le cor-

don qui relie l'École aux corps techniques de l'État l'oblige à tenir compte dans son fonctionnement des lois de Vichy, puisque celles-ci privent certains élèves des emplois auxquels la formation polytechnicienne permet de prétendre. L'École doit donc naviguer dans cet entre-deux où se déploie précisément le questionnement sur sa fonction au service de la nation. Malgré un règlement décourageant et discriminant, elle ne dispose d'aucun argument définitif pour interdire son accès aux candidats juifs qui peuvent ainsi se présenter au concours et être admis jusqu'à l'été 1943. Le relâchement des contraintes qui stabilisaient avant guerre l'édifice polytechnicien n'est pas étranger au « problème » de l'exclusion des élèves juifs : l'absence de définition univoque d'une mission ne permet pas de trancher brutalement quant à la légitimité de leur présence. Mais la volonté de ces jeunes élèves d'achever leur formation contribue à aviver l'antisémitisme, avoué ou latent, qui travaille une partie de l'encadrement militaire de l'École⁵.

O UNE HIÉRARCHIE MILITAIRE ENTRE LE DOUTE ET LA BRUTALITÉ

Le discours de ces militaires allie un antisémitisme idéologique, qui dénie aux juifs le droit de bénéficier d'une formation polytechnicienne, avec un antisémitisme « fonctionnel », qui met en avant les difficultés administratives dont ces élèves seraient la cause. En démêlant l'enchevêtrement de ces formes d'exclusion, nous observons qu'un glissement s'opère peu à peu d'une question morale vers un problème technique, les modalités pratiques des mesures discriminatoires à l'égard des élèves juifs

1. Sur le contexte dans lequel agissent les ingénieurs du Maréchal, cf. Richard Kuisel, *Le Capitalisme et l'État en France*, Paris, Gallimard, 1984, p. 227-270, ainsi que les propos échangés lors de la table ronde « Vichy entre l'archaïsme et la modernité », repris dans l'ouvrage dirigé par J.-P. Azéma et F. Bédarida, *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 357-368.

2. Le corps professoral est également touché par ces mesures. Trois répétiteurs et un examinateur des élèves sont rayés des contrôles de l'École. Seul Paul Lévy, pourtant exclu de l'Inspection du corps des Mines, poursuit son enseignement d'analyse jusqu'à l'été 1942.

3. Loi portant statut des juifs, 3 octobre 1940, l'article 3 précise les conditions d'accès aux fonctions publiques autres que celles énumérées à l'article 2. Les titulaires d'une carte de combattant, d'une décoration militaire ou d'une citation obtenues lors des campagnes de 1914-1918 et 1940 peuvent obtenir un emploi public. Voir *supra* l'application de ces dispositions à l'École.

4. Sur ce sujet, nous nous référons au travail de Stéphane Israël, « Les Études et la guerre, L'École normale supérieure et ses élèves (1938-1946) », DEA Lille III, p. 148-155. À partir de l'automne 1941, les élèves juifs ne sont plus admis à

l'École normale supérieure, mais peuvent cependant présenter le concours. Ils apparaissent au classement avec un numéro bis. Quant aux élèves admis avant les lois antisémites de Vichy, ils achèvent leur scolarité mais ne peuvent pas présenter l'agrégation.

5. Malgré son statut civil, l'École fait appel à des cadres issus de l'armée. Il s'agit pour la plupart d'officiers fraîchement démobilisés.

captant l'énergie du débat initial sur la légitimité de leur présence.

Les incertitudes sur le statut de l'École¹, ainsi que des problèmes d'ordre matériel, ont retardé au mois de novembre 1940 la reprise des cours en région lyonnaise, si bien que l'administration a disposé d'un mois pour réfléchir au statut discriminatoire qui doit frapper une trentaine d'élèves des promotions 1938, 1939 et 1940. L'abrogation du décret Crémieux, le 7 octobre 1940, nourrit un premier échange de courriers sur le statut des juifs algériens, dont l'École ne sait pas si elle doit les traiter en étrangers, ou bien les compter au nombre de ceux qui vont désormais constituer le contingent *bis*, c'est-à-dire les «candidats, citoyens français, qui ne sont pas Français à titre originaire ou qui sont juifs»². La réponse de la hiérarchie militaire est sans ambiguïté : il convient d'appliquer la législation la moins favorable en attendant l'«instruction d'application» du texte. Le recours dans un délai bref à cette catégorie dite *bis* ne doit pas être attribué au zèle administratif des fonctionnaires de l'École mais à l'extension d'une disposition réglementaire des années 1930. En juillet 1934, une loi «sur l'accession des naturalisés à certaines fonctions» avait disposé que, «pendant dix ans, à compter du décret de naturalisation, l'étranger naturalisé ne peut être nommé à des fonctions publiques rétribuées par l'État»³. Tirant les conséquences de ce texte quelques mois plus tard, Poly-

technique avait proposé aux candidats réunissant moins de huit ans de nationalité française une admission conditionnelle. L'élève devait «souscrire à une déclaration indiquant :

– qu'il reconnaissait] n'avoir pas droit aux services publics civils et militaires se recrutant à l'École.

– qu'il s'engage[ait] à rembourser les frais d'hébergement suivant un taux fixé par le ministre de la Guerre».

Le décret précisait que le candidat serait inscrit sur les listes de classement «au rang que lui assign[ait] le nombre total de points obtenus par lui, mais avec un numéro *bis*». À l'automne 1940, l'application de la législation antisémite de Vichy s'appuie sur un texte républicain, promulgué dans un climat de xénophobie croissante⁴.

Dès la rentrée des élèves, en novembre 1940, un fonctionnaire de l'École constitue un premier fichier, une «liste synoptique» des élèves juifs, afin d'évaluer le degré d'exclusion dont ils doivent être frappés. Il établit des fiches individuelles répertoriant les «faits à l'actif» de l'élève «ou de sa famille»⁵, qui peuvent conduire à une procédure de dérogation, au titre de l'article 8 du statut. Le fonctionnaire chargé de cette besogne bute évidemment sur les difficultés de l'assignation identitaire. Si certains élèves «reconnaissent loyalement être juifs», l'administration ne peut cacher l'incompréhension que suscite cette mesure chez de jeunes anciens combattants. Parmi ceux qui discutent «leur qualité de juif» ou qui «refusent de démissionner de leur grade de sous-lieutenant», le fichier recense le fils d'un grand industriel français de l'automobile, le neveu d'un officier tué sur la Mame, arrière

1. Le statut de l'École est évoqué à plusieurs reprises par la Commission franco-allemande d'armistice, à Wiesbaden. Les premières propositions françaises sont écartées, car elles ne coupent pas assez nettement le cordon ombilical qui la relie à l'armée. La «solution Berthelot» recevra l'agrément de la Commission en février 1941.

2. D'après *l'Instruction relative au concours d'admission à l'École polytechnique*, (École polytechnique, 1941), la catégorie *bis* comprend, outre les juifs et les Français non originaires, les «indigènes algériens» qui opteront pour la nationalité française à l'âge de 21 ans, les «sujets ou protégés français ... des territoires d'outre-mer» et «les candidats ... français, qui, ne remplissant pas les conditions complètes d'aptitude physique requises, sont néanmoins aptes au port de l'uniforme et ne sont atteints ni de tuberculose évolutive, ni d'affection contagieuse».

3. Décret du 16 mars 1935 relatif à l'École polytechnique, JO du 21 mars 1935.

4. Pierre Laborie brosse le portrait de cette France «en pente douce» dans *Vichy avant Vichy? Dériver et engrenager*, seconde partie de *L'opinion française sous Vichy* (Paris, Le Seuil, 1990).

5. Cette extension de l'enquête aux ascendants n'est pas utile dans le cadre juridique fixé par l'article 8 du décret d'octobre 1940. Elle apparaîtra dans le texte de la loi édictant un second statut, en juin 1941. Les archives de l'École ne précisent pas les motivations de ces recherches sur les familles des élèves.

petit-fils d'un éminent ingénieur du canal de Suez, dont la famille est « marseillaise depuis 200 ou 300 ans », ainsi que le sous-lieutenant Jean-Guy Bernard, dont « l'argumentation subtile » met l'administration dans l'embarras : ce dernier, en effet, reconnaît bien volontiers « être juif », mais refuse obstinément le statut d'individu de « race juive »¹. Ce premier travail de classement est dramatique pour les élèves qui doivent répondre de leur identité. Pour la plupart, ils sont rétroactivement privés des ambitions qu'ils nourrissaient en présentant le concours de l'École, puisque l'entrée dans un corps de l'État, *via* une école d'application, constituait la filière classique de la formation polytechnicienne, libre ensuite à l'élève de rejoindre l'industrie ou de demeurer dans la fonction publique. Quant aux élèves juifs classés dans la catégorie dite « normale », ils peuvent malgré tout prétendre à un emploi public, même s'il « ne leur reste guère que les postes d'ingénieurs des PTT, des Tabacs, du Génie Rural et d'officiers des Eaux et Forêts »².

Les conséquences financières de la création d'une catégorie *bis*, soumise au paiement de frais de scolarité, ne sont pas négligeables pour l'élève et sa famille. Versés par avance chaque semestre, ces frais d'hébergement s'élèvent à 8 000 francs par an, soit environ la moitié de la somme exigée d'un élève étranger³. Par courrier, de nombreux parents alertent l'École sur les implications de cette réglementation. Même si l'administration laisse entendre que des délais de paiement peuvent être consentis, l'état des sommes perçues dressé à la Libération montre que l'agent comptable a encaissé régulièrement l'argent versé

par une quarantaine d'élèves classés *bis*. L'exclusion de la communauté nationale se double donc d'une brimade pécuniaire qui n'est pas symbolique, puisqu'elle met plusieurs élèves dans l'embarras, et trouble sans doute la motivation de quelques candidats. Les « Français non originaires » subissent les mêmes tourments : l'un d'eux, refusant d'accepter cette charge, quitte l'École après un entretien avec le gouverneur. La date de décès reportée dans l'annuaire des anciens élèves, le 1^{er} janvier 1941, est celle d'un disparu. Les montagnes pyrénéennes ont gardé les corps de Zalkind, d'un de ses camarades et de leur passeur, alors qu'ils tentaient de rejoindre Barcelone, munis d'un sauf-conduit du consul de Grande-Bretagne à Toulouse⁴.

Comment les cadres de l'École s'approprièrent-ils les dispositions d'exclusion dont nous avons rapidement décrit les modalités pratiques et les conséquences ? Quelques courriers de la fin de l'année 1940 témoignent du désir d'épargner ceux dont la « francité » est la plus avérée. Par deux fois, le premier gouverneur de l'École, le général Calvel, se déclare « frappé » du sort réservé aux pupilles de la nation, qui ne peuvent prétendre à aucun emploi public⁵ : « Il semble un peu anormal qu'un élève dont le père a été tué au service de la France ... soit ainsi complètement exclu de la communauté des Français ». Dans ce registre compassionnel, ceux qui ont brillamment combattu attirent également la sympathie élective des militaires. La confirmation d'une citation militaire, acquise pendant la campagne de France, est l'occasion de signaler avec une certaine solennité le retour d'un élève *bis* dans la catégorie dite « normale ». Les modifications apportées au

1. Ces informations sont extraites du carton « catégorie *bis* », AEP, VI/2/a/1.

2. « Rapport d'une conversation du 24 juillet 1941 avec M. Dieudonné du ministère des Communications à propos de l'admission des juifs à l'École polytechnique », AN, AJ 38/1144, sous dossier 5 JA/10.

3. Une dépêche ministérielle du 25 novembre 1940 fixe une première fois le montant des frais d'hébergement. Ces frais seront pratiquement doublés pour la promotion 1941, afin de tenir compte de « l'augmentation du coût de la vie ».

4. Jean Dupuis, Georges Gonon, *Plaquette mémoriale, promotion 1939, 1993*.

5. Courriers au ministre secrétaire d'État à la Guerre des 30 octobre et 10 décembre 1940. L'article 3 alinéa d du second statut intégrera les pupilles de la nation dans la liste de ceux qui peuvent prétendre à un emploi public, à l'exception des corps totalement interdits, cités dans l'article 2 (Mines, Ponts, armée...). L'élève, par décision du 4 juillet 1941, sera réintégré dans la catégorie normale (AEP, IV/4)

statut en juin 1941 permettent de réviser la position de plusieurs élèves, désormais titulaires de la croix de guerre instaurée par décret, en mars 1941¹. Dans ces premiers temps de l'antisémitisme autochtone de Vichy, la recherche des critères de la juste ségrégation fait osciller le statut de plusieurs élèves, assez français pour ne pas être brutalement exclus, mais suffisamment juifs pour que leur présence dans certains corps techniques de l'État soit perçue comme une menace par les défenseurs d'une France saine et purifiée.

Le sort d'un élève *bis* peut rapidement basculer s'il exprime trop ouvertement ses opinions. Dans un courrier saisi par la censure militaire, avant la rentrée de l'École à Lyon, l'un d'eux exprime le dégoût que lui inspirent les premiers actes législatifs de l'État français. S'adressant à son jeune frère, inquiet des conséquences de ces dispositions, cet élève, officier dans l'armée française, tente de le rassurer en ironisant sur les stéréotypes de l'antisémitisme qu'il décèle dans le texte du statut². L'École, recevant copie du texte intercepté par les militaires, réunit son conseil de discipline. Celui-ci isole les phrases qui constitueraient l'aveu d'un sentiment antinational, et propose à Jean Berthelot son exclusion immédiate, confirmée le 21 février 1941. L'affirmation d'une identité juive, ironique dans le courrier intercepté, puis militante dans un texte rédigé ultérieurement à l'intention du conseil de discipline, n'était pas admissible au sein d'une institution gouvernée au quotidien par des cadres militaires³.

1. Outre l'élève pupille de la nation, trois élèves cités passèrent dans la catégorie dite « normale » (ordre n° 28, École polytechnique, 4 juillet 1941). Huit élèves juifs des promotions 1938 à 1940 furent classés dans cette catégorie. Trois obtinrent un emploi public, aux PTT et dans l'administration des Colonies.

2. Sur « Les origines de l'antisémitisme de Vichy », cf. Michaël R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy 1981, p. 35-76.

3. Le récit de cette exclusion est fondé sur des documents trouvés aux archives de l'École et sur un courrier adressé à l'auteur en octobre 1992.

Même si ce cas d'antisémitisme idéologique révèle que des idéaux réactionnaires se sont frayés un chemin au sein de l'École, l'exclusion rétroactive a mis certains membres de l'administration dans la gêne, quand la discipline hiérarchique impose d'ignorer les arguments développés par plusieurs élèves, privés de la totalité ou d'une partie des droits attachés au titre de polytechnicien. Les cadres militaires sont sensibles aux actes de courage des jeunes anciens combattants juifs, ainsi qu'aux arbres généalogiques qui témoignent des sacrifices consentis au service de la nation depuis plusieurs générations⁴. La présence de ces élèves rappelle aux cadres de l'École les limites et les contradictions d'une politique d'exclusion qui se voulait sélective. En revanche, il en va bien différemment quand, dans l'anonymat d'une correspondance, le même fonctionnaire énumère les conditions restrictives d'admission à l'École, ou rappelle l'interdiction de faire carrière dans les corps techniques de l'État⁵.

O LA CONVERSION D'UNE QUESTION MORALE EN UN PROBLÈME TECHNIQUE : VERS L'EXTERNALISATION DU PROCESSUS D'EXCLUSION

L'étude des archives, ainsi que les entretiens réalisés avec d'anciens élèves qui acceptent d'évoquer cette période, mettent en évidence la situation singulière de la promotion 1941 dans l'histoire de l'École pendant l'Occupation. À partir de l'automne 1942, l'isolement géographique à Villeurbanne est renforcé par une rupture dans le flux d'entrée et de sortie des contingents d'élèves. Alors que les anciens quittent les locaux de l'École de santé militaire, avenue Berthelot, la nouvelle promo-

4. Renée Poznanski rappelle que le Consistoire central encouragea la rédaction de telles généalogies après la promulgation de la législation antisémite (*Être juif en France pendant la seconde guerre mondiale*, op.cit., p. 149-152).

5. Sur ces marges de manœuvre des fonctionnaires dans l'appréciation de situations individuelles dramatiques, cf. Marc Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997.

tion 1942 est envoyée pour un an aux Chantiers de la Jeunesse. Dans le même temps, l'état idéologique se resserre sur l'École. Le pouvoir est pratiquement remis entre les mains du sous-gouverneur Antoine de Tarlé, ancien élève de la promotion 1919, qui ne cache pas ses sympathies pour les orientations doctrinales du nouveau régime. Dans une brochure intitulée *Le métier de chef de groupe et les activités d'éducation générale à l'École*, Tarlé distingue nettement la Révolution nationale du « problème extérieur », c'est-à-dire la guerre et la présence allemande en France. À la question « Devons-nous prendre parti pour la Révolution nationale? », la réponse des cadres de l'École doit être nette : « Oui, c'est notre devoir ». Tarlé leur conseille de puiser leur inspiration politique dans les discours et les messages du Maréchal, ainsi qu'à l'École d'Uriage, « sous quelques réserves » toutefois¹.

À l'occasion du recrutement d'une nouvelle promotion, les conditions de formation des élèves juifs sont clairement stipulées dans la notice remise aux candidats au printemps 1941. Entre les épreuves écrites et l'admission définitive des élèves, les règles discriminatoires sont cependant modifiées par l'introduction d'un *numerus clausus*. Claude Singer a montré que les écoles d'ingénieurs utilisèrent l'artifice du concours pour ne pas trancher sur les titres présentés par les candidats juifs, comme cela fut le cas dans les universités². La rationalité scientifique du classement, combinée à la détermination binaire de l'identité du candidat – être ou ne pas être juif –, autorise l'illusion d'une discrimination quasi automatique, qui n'exigerait aucun jugement de valeur. Le problème identitaire constitue le seul point délicat

dans cette procédure. Mais puisqu'il doit être tranché par une autorité compétente, il n'appartient pas au champ sur lequel se déploie la rationalité instrumentale des techniciens qui dirigent les grandes écoles.

Le processus d'exclusion est maintenant en place à Polytechnique : les embarras ressentis dans l'application rétroactive de la loi devraient donc désormais appartenir au passé. Cependant des événements, imprévus aux yeux de l'administration de l'École, viennent contrarier cette belle mécanique qui n'engagerait aucune délibération pour celui qui l'applique. Les courriers échangés entre l'École et le Commissariat général aux questions juives indiquent que quatre élèves classés dans la catégorie *bis*, n'entendant pas subir passivement la discrimination qui les frappe, constituent des dossiers de recours auprès des instances compétentes³. Quelle menace représentent ces démarches pour l'École? Va-t-elle les condamner en reprenant à son compte un discours antisémite qui stigmatise la présence de juifs dans les corps de l'État? Pour Jean Berthelot, leur exclusion fait partie des « affaires courantes »⁴. Il ne s'y implique jamais à titre personnel, et reporte sur l'administration concernée la résolution des questions soulevées par les demandes de dérogation. Pour l'École, c'est son gouverneur, le général Durand, qui est chargé de la gestion du dossier. Dans sa correspondance avec les fonctionnaires du Commissariat général aux questions juives, il exprime à plusieurs reprises son souhait de réduire autant que possible la présence d'élèves juifs. En janvier 1942, il alerte également son ministre de tutelle sur les conséquences de dérogations trop libérales : « Certaines administrations étant, quoi qu'il arrive, interdites aux juifs, ceux-ci se rabattent obligatoirement sur celles qui leur restent ouvertes

1. *Le métier de chef de groupe et les activités d'éducation générale à l'École*, École polytechnique, août 1942, p. 13-16. Les contacts avec Uriage furent restreints à la participation de quelques élèves aux stages « courts » organisés par cette École.

2. Claude Singer, *Vichy, l'Université et les Juifs*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, p. 116-118.

3. Le Commissariat général aux questions juives ou le Conseil d'État selon la sévérité de l'interdiction qui frappe l'emploi public visé.

4. Jean Berthelot, *Sur les rails du pouvoir*, Paris, Robert Laffont, 1968, p. 106-108.

et les PTT par exemple risqueraient de voir chaque année entrer chez elles plusieurs israélites.¹

Au mois d'avril 1942, un premier glissement s'opère dans son discours : afin de limiter « l'entrée d'un trop grand nombre d'israélites dans certains services », Durand suggère de rendre plus sévère l'admission des juifs à l'École et de les contenir fermement au sein de la catégorie *bis*. C'est précisément ce que refusent les élèves qui ont entamé des démarches auprès du Commissariat général aux questions juives. À l'occasion de ce courrier, le gouverneur n'hésite pas à formuler des jugements très personnels sur tel ou tel élève : ainsi l'un d'eux « ne peut être considéré comme une recrue de classe pour les services de l'État »². Inutile de multiplier les preuves qui démontrent que l'attitude de quelques cadres de l'École va bien au-delà d'une simple accommodation avec la législation antisémite en vigueur.

L'affaire des dérogations permet d'articuler ces sentiments et ces prises de position idéologique dans une stricte argumentation administrative. Après plusieurs courriers de l'École, un fonctionnaire formule ses conclusions dans une « note au sujet des élèves juifs de l'École polytechnique »³. Il apparaît que ces élèves perturbent gravement la fonction de classement que doit assurer l'École vis-à-vis des corps techniques. Examinons l'exemple donné au cœur de cette démonstration :

« ... L'élève X, compris dans le *numerus clausus*, sort 5^e de l'École polytechnique. Il y a pour sa promotion exactement cinq places dans le corps des Mines. X demande une dérogation pour entrer dans le corps des Mines, elle lui est refusée. Entre-temps, le n^o 6 aura dû choisir une carrière à laquelle il aurait préféré le corps des Mines et à laquelle il aurait accédé sans

difficulté si X n'avait pas été classé avant lui et cependant il sera trop tard pour que le n^o 6 soit autorisé à changer de carrière et à entrer dans le corps des Mines. D'autre part, l'administration des Mines, qui avait 5 postes à offrir n'aura reçu que 4 élèves, et un de ces postes se trouvera inoccupé. Il est donc plus rationnel de chercher une solution du problème à son origine. Étant donné que l'École polytechnique est destinée au recrutement de hauts fonctionnaires de l'État qui, de par l'article 2 de la loi du 2 juin 1941, ne peuvent pas être juifs, il vaut mieux interdire aux juifs l'accès à l'École polytechnique dans des formes analogues à celles de l'article 2 de la loi du 2 juin 1941 ».

En se rattachant à une définition strictement fonctionnelle de l'École, la sélection des cadres techniques de l'État, l'auteur identifie les vraies victimes des règlements discriminatoires qui sont appliqués : l'élève français qui n'entrera pas au corps des Mines, et l'État français qui ne recrutera pas le nombre requis de fonctionnaires cette année-là. Dans le prolongement de cette logique, qui transforme les élèves juifs en éléments perturbateurs, une proposition de loi est établie au mois de juillet 1942⁴. Leur admission ne pourrait plus être prononcée sans une décision préalable les relevant des interdictions prévues par la loi du 2 juin 1941. Même si le texte n'est pas promulgué, la suppression pure et simple de la catégorie *bis* s'impose comme la seule solution aux problèmes posés par les élèves juifs, puisqu'un argumentaire administratif démontre que leur présence n'est plus seulement moralement discutable, mais techniquement menaçante pour le fonctionnement même de l'École polytechnique.

Cette « externalisation » d'une pratique discriminatoire, souhaitée par les cadres de l'École, réglerait d'une manière radicale une question que la présence d'élèves juifs rappelle avec insistance : pourquoi viennent-ils encore à Polytechnique alors que les

1. AN, AJ 38/1144, sous-dossier 5 JA/10.

2. AEP, VI/2/a/1, dossier « catégorie *bis* ». Durand suggère également dans ce texte « d'ajouter des administrations clefs à la liste des services publics inaccessibles aux juifs » ou de « mettre au point » un système de stage, préalable à toute embauche définitive dans une entreprise parapublique, afin d'éliminer les éléments indésirables ».

3. AN, AJ 38/1144, sous-dossier 5 JA/10.

4. L'avant-projet a probablement été rédigé par les correspondants de l'École au Commissariat général aux questions juives, après une « consultation officieuse » du secrétariat d'État aux Communications précise une note d'accompagnement. (AN, AJ 38/1144, sous-dossier 5 JA/10).

carrières publiques les plus prestigieuses leur sont pratiquement inaccessibles? Deux voies s'ouvrent alors dans l'interprétation de cette présence. Le refus d'accepter la pérennité du régime qui les exclut est l'une d'elles: les élèves juifs se contenteraient du statut *bis*, «en attendant des jours meilleurs», comme le suggère un cadre de l'École en 1942. L'autre voie, plus interne, serait de reconnaître que l'École polytechnique ne fonctionne plus dans une simple logique de classement pour les corps de l'État. Sans nécessairement faire un détour par la fonction publique, la formation polytechnicienne peut se poursuivre selon des filières que les ministres polytechniciens de Vichy ont favorisées: la recherche scientifique, ou la formation d'ingénieurs «civils» à la charge de l'État. La persévérance des élèves juifs, dans un contexte décourageant et dissuasif, s'inscrit alors dans la longue durée de l'histoire de l'École polytechnique: une transition, perceptible dès les années 1930, vers une mission plus complexe au service de la nation.

O DU TEMPS SUSPENDU AU TEMPS DE LA GUERRE

Dans leur parcours au sein d'une institution qui pratique une politique discriminatoire, les élèves juifs assument malgré eux une position contradictoire: le sentiment d'appartenance à une communauté, qu'ils expriment en poursuivant jusqu'au bout leur scolarité, les oppose, dans une lutte inégale, à d'autres polytechniciens, civils ou militaires. Les brimades subies, et les renoncements imposés par la loi, transforment les conditions d'un parcours d'excellence commencé, avant la guerre, dans des circonstances moins défavorables. La logique du choix qui les a conduits vers l'École est ébranlée par la disparition brutale des privilèges attachés au titre d'ancien élève. Dans cette situation exceptionnelle, être polytechnicien devient une identité à conquérir, et non plus à accepter dans l'évidence de déterminismes sociaux,

familiaux, ou scolaires. Cette reconquête, d'autres élèves, qui n'étaient pas sous le coup de mesures discriminatoires, en firent l'expérience. Renonçant aux carrières offertes par un rang de classement, certains empruntèrent des chemins sans lien apparent avec leur parcours scolaire.

Quand il rencontre Henri Frenay, en juin 1941, André Bollier a déjà «décidé de lâcher la botte»¹. Alors que sa décision est prise, il prépare ses examens de sortie et termine dans un rang qui lui permet de prétendre aux meilleurs emplois publics. Il y renonce et préfère rejoindre une entreprise de la région lyonnaise. Nous savons quelles furent ensuite ses activités d'organisateur dans l'impression et la diffusion de journaux clandestins, jusqu'à sa fin tragique, en juin 1944. Comment interpréter ce cheminement, qui semble opposer une conscience singulière des événements, représentée par l'engagement de Bollier, au parcours social déjà tracé par l'accès à une élite scientifique et technique? L'examen des données biographiques recueillies mobilise plusieurs «formes temporelles de la causalité», comme le suggèrent Frédéric de Coninck et Francis Godard². Reçu très jeune à l'École polytechnique, ses qualités, humaines et intellectuelles, destinent Bollier à une carrière brillante au sein d'un corps de l'État. L'intégration de l'École polytechnique est alors l'événement fondateur qui doit donner sens à cette trajectoire. La guerre, la mort frôlée pendant les combats de juin 1940, la défaite et les souffrances

1. Courrier du 29 mai 1941. La correspondance d'André Bollier nous a été remise par son épouse, Noëlle. Elle couvre une période allant du 30 août 1939 au 25 février 1942. Dans *La Nuit finira* (Paris, Robert Laffont, 1973), Frenay précise qu'il rencontra Bollier et Bernard le 17 ou le 18 juin 1941.

2. Frédéric de Coninck et Francis Godard proposent de distinguer trois façons de comprendre l'enchaînement des événements qui constituent toute trame biographique: un modèle archéologique, dans lequel le projet actuel de l'individu est fondé sur la relecture de son existence passée, un modèle de cheminement, où l'attention se porte sur les processus (trajectoire, bifurcation) qui lient les événements, et enfin un modèle structurel, où chaque biographie se présente comme le support de rythmes extérieurs («L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. Les formes temporelles de la causalité». *Revue française de sociologie*, 31, 1990, p. 23-53).

du pays ne permettent plus d'accréditer une reconstruction du temps fondée sur cette seule réussite initiale. L'« horizon d'attente » qui se dessinait dans un parcours scolaire d'excellence est donc aboli par la conscience des événements, publics ou privés, qui séparent l'entrée à l'École en 1938 et le retour à Villeurbanne pour une seconde année de formation¹. Il poursuit avec sérieux ses études scientifiques de haut niveau, avant d'exercer des responsabilités techniques qui mobilisent peu les compétences reconnues par son diplôme. Le lien entre ces deux moments de la vie d'André Bollier n'est pas évident, même s'ils se recouvrent au début de l'été 1941. Ce n'est pas parce qu'il est polytechnicien que Bollier entre en Résistance. En revanche, les contraintes attachées à ce statut contribuèrent certainement au parcours qui le conduisit vers *Combat*. Les responsabilités exercées très jeune dans l'armée en 1940, le discours d'une administration sensible à la Révolution nationale, peut-être le sort réservé aux élèves juifs et à son camarade Bernard, s'articulent alors dans la biographie d'un élève doué devenu polytechnicien et résistant. Si chacun de ces éléments est en soi peu spécifique à l'École polytechnique, c'est au sein de cette institution qu'ils s'agrègent de façon singulière. L'année passée à Villeurbanne permet à Bollier de reconstruire son parcours, dans la temporalité imposée par un calendrier scolaire contraignant : le rythme des interrogations orales, l'enchaînement des cours, la préparation des examens de sortie.

Cette conscience du temps, qui conduit Bollier et ses camarades vers l'action clandestine, s'affirme contre les représentations fixées et diffusées par les cadres de l'École. L'administration entretient, pour elle-même et pour les élèves, une fiction : Polytechnique, quoiqu'au cœur du processus de

sélection et de formation des élites du pays, évoluerait dans un temps étranger aux instants tragiques vécus par la population française. Tout se passe comme si l'École pouvait appartenir au temps de l'histoire nationale, sans que les événements qui en constituent la dynamique n'aient de prise sur elle. C'est dans cette perspective qu'il convient d'interpréter les décisions prises à l'occasion du retour de l'École vers Paris. En janvier 1943, une dizaine d'élèves quittent l'École pour l'Espagne, en laissant à l'administration des courriers où ils revendiquent les motivations politiques de leur geste. Un conseil de discipline est réuni, en présence de Jean Bichelonne, pour statuer sur le sort de ces élèves². Après plus de deux ans d'« exil lyonnais »³, le processus qui va ramener Polytechnique vers ses locaux parisiens s'enclenche. La défection d'élèves en cours de scolarité est probablement la cause de ce déménagement organisé dans l'urgence et la précipitation. Il ne s'agit plus, comme au printemps 1941, de rejoindre Paris pour y assurer un fonctionnement plus efficace de l'institution⁴. La venue de Bichelonne, porteur d'un message comminatoire du maréchal Pétain, souligne l'intensité d'une crise à laquelle l'École avait jusqu'alors échappé : une « hémorragie » massive dans ses rangs menacerait son existence. La décision de partir, prise par quelques élèves, sème la panique à l'École, car elle contredit brusquement la perception du temps historique que l'administration veut accréditer auprès des élèves de la catégorie dite normale.

2. Les procès-verbaux des séances du conseil de discipline sont conservés sous la cote IV/4. Plus que les départs individuels de décembre 1942, ce sont les défections de deux petits groupes, l'un de quatre, l'autre de trois élèves, qui semblent inquiéter l'institution et sa tutelle.

3. J.-P. Callot a donné ce titre au chapitre qu'il consacre à cette période (*Histoire et prospective de l'École polytechnique, op.cit.*).

4. Les tractations entre Vichy et les autorités allemandes à propos du retour de l'École sont détaillées dans notre contribution à l'ouvrage dirigé par Bruno Belhoste, Francine Masson, Antoine Picon, *Le Paris des polytechniciens*, Paris, Direction des Affaires Artistiques de la Ville de Paris, 1994.

1. Nous reprenons ici une catégorie proposée par Reinhart Koselleck dans « Champ d'expérience » et « horizon d'attente » : deux catégories historiques, (*Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990, p. 307-329).

Le sort réservé aux élèves juifs dans de telles circonstances avait déjà été envisagé lors des négociations menées pendant l'année 1941. Fallait-il les laisser en zone sud, avec leurs trois camarades alsaciens ou lorrains évadés des camps de prisonniers? Ou bien était-il plus opportun de ne pas signaler leur présence, car «... si les juifs passent inaperçus, il est peu probable qu'une fois à l'École ils y soient recherchés». Le 19 août 1941, Berthelot avait tranché en faveur de la première solution, car un retour clandestin serait «de nature à provoquer des représailles si les autorités allemandes s'en apercevaient». En 1943, le problème est toujours envisagé sous l'angle des conséquences pour l'institution de la présence d'élèves juifs, sans que le sort tragique de ces derniers soit évoqué. Dans un courrier de janvier 1943, Durand fait part à Bichelonne d'un tracas révélateur: «... le jour où l'École rentrera à Paris ou si le port de l'étoile jaune est imposé à tous les juifs ..., cette étoile devrait-elle être portée sur l'uniforme?»¹. L'imagination du général lui suggère-t-elle une «image impossible»², celle d'un élève revêtu de la grande tenue de sortie, sur laquelle aurait été cousue une étoile? Son successeur, le gouverneur René Claudon – un «civil» – se montre sans doute moins indifférent au drame vécu par ces élèves, même si la mécanique de l'École lui dicte jusqu'au bout les conduites à tenir et les décisions à prendre. Les élèves *bis* sont renvoyés dans leurs foyers, avec ordre de poursuivre leur cursus par correspondance, c'est-à-dire dans la clandestinité. Des examens de sortie et d'admission sont organisés à l'Institut catholique de Lyon, pendant l'été 1943³. Est-il nécessaire de souligner les risques pris, consciemment ou non, par les jeunes gens convoqués en ce

lieu?⁴ Les dangers courus par les élèves qui se présentent à ces examens ne démontrent aucune volonté criminogène de l'École, mais plutôt un acharnement tenace à ne pas soumettre la temporalité cyclique de sa formation aux événements survenus depuis la rentrée de 1942: l'invasion de la zone sud, l'installation de la Gestapo dans les locaux qu'elle occupait à Lyon, avenue Berthelot, la recherche active et la déportation des populations juives sur l'ensemble du territoire national.

Dans la pluralité des parcours singuliers et des trajectoires biographiques des élèves pendant la guerre, il serait vain de chercher une identité polytechnicienne commune, un spectre de valeurs qui expliquerait les conduites des uns et des autres à la sortie de l'École⁵. En revanche, dans l'histoire d'un groupe d'élèves exclus, la catégorie *bis*, comme dans la courte biographie d'André Bollier que nous avons proposée, cette institution apparaît comme un point nodal où s'enchevêtrent des temporalités hétérogènes. L'interprétation des événements survenus à l'École polytechnique pendant la seconde guerre mondiale se déploie dans une contradiction entre le temps de l'École, sa propre histoire, la répétition cyclique de sa formation, et celui perçu dans le déchiffrement quotidien des faits et la mémoire d'événements récents, intimes ou publics: l'admission à l'École, la guerre, Vichy... Chacun fut libre d'interroger la congruence entre son parcours biographique et sa perception de l'histoire de l'École, d'évaluer la cohérence de ses choix par rapport à une représentation de la mission de Polytechnique au service de la nation. Pour les élèves frappés

4. Michaël M. Marrus et Robert O. Paxton indiquent que pendant le seul mois de janvier 1943, la police allemande interpella 150 juifs à Lyon (J.-P. Azéma, F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, op. cit. p. 283).

5. Dans son ouvrage intitulé *L'esprit de Résistance* (Paris, Le Seuil, 1995), Serge Ravanel mentionne très rapidement son passage par l'École, où il appartenait à la catégorie *bis*. Elle était, par sécurité, un lieu de stricte neutralité, étanche à toute forme d'action clandestine.

1. Dossier «catégorie *bis*», AEP, VI/2/a/1.

2. Bernard Lévi, «À l'École polytechnique sous Pétain», *Information juive*, juin 1995.

3. En février 1944, l'administration organisa à nouveau des examens partiels à Lyon, pour les élèves *bis* (AEP, IV/1).

par les lois d'exclusion, ce questionnement ne fut pas volontaire, mais imposé par un statut scélérat.

Quant aux élèves de la catégorie dite normale, leur sort n'est pas sans rappeler les tribulations du personnage central de *La Montagne magique*, Hans Castorp¹. Celui-ci est encore sensible aux discours des médecins de cette communauté hors du temps, alors que les événements prennent un tour dramatique, à la mort de son cousin Joachim par exemple. L'irruption brutale du temps historique dans le roman de Thomas Mann, qui abandonne son héros dans les tranchées de la première guerre mondiale, peut nous servir de métaphore pour rendre compte du passage entre le temps de l'École, comparable au temps

clinique de la Montagne, et le temps de la Guerre. Il est peut-être vain de suivre les élèves de ces promotions à la sortie de Polytechnique, en cherchant un lien causal entre leur formation et leur choix d'adultes. En revanche, nous avons tenté de comprendre le passage de l'un à l'autre, en soulignant l'aporie de l'identité polytechnicienne à laquelle se sont heurtés des élèves des catégories dites *bis* et normale.

□

Vincent Guigueno est allocataire de recherche au laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS) de l'École nationale des Ponts et Chaussées. Il vient de publier, avec Christian Delage, un texte consacré à «Georges Perec, Robert Bober et la rue Vilin» dans la revue *Études photographiques*, 3, novembre 1997 (guigueno @descartes.enpc.fr).

1. Thomas Mann, *La montagne magique*, Paris, Arthème Fayard, 1931.